



1825  
boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H3H 1R4

**ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC**

téléphone 514 937 6168  
télécopieur 514 933 0242  
1 800 599 6168

## **Plan d'urbanisme de Montréal**

Point de vue de l'Ordre des architectes du Québec

Soulignons d'entrée de jeu que la présentation graphique et la mise en scène des enjeux que présente le Plan d'urbanisme sont remarquables; la qualité de cette présentation permet dans l'ensemble de bien saisir l'énoncé des priorités et les actions qui doivent en découler.

Dans l'ensemble, on ne saurait avoir de commentaire défavorable sur les grandes orientations et l'Ordre des architectes du Québec souscrit aux principes du développement durable sous-jacents à une politique d'aménagement du territoire qui mise sur une reconstruction de la ville plutôt que sur une expansion territoriale des zones urbanisées.

L'Ordre des architectes souscrit aussi aux accords de Kyoto et rejoint les objectifs du Plan qui visent à réduire l'émission des gaz à effet de serre et misent sur une plus grande économie des déplacements.

Soutenir ainsi la reconstruction de la ville sur elle-même comme veut le faire le Plan suppose par ailleurs une œuvre consciente d'organisation de l'espace où on ne peut plus repousser les problèmes à la périphérie. C'est un pari exigeant qui requiert la collaboration de tous les professionnels de l'aménagement et qui doit miser sur le long terme, sur ce qui est durable.

L'architecture est essentielle à l'organisation d'espaces urbains de plus en plus denses et complexes et l'Ordre des architectes du Québec constate avec intérêt les énoncés du Plan qui visent à favoriser une architecture de qualité comme composante essentielle de la Cité.

Au-delà de cette déclaration de principe sur la qualité de l'architecture et de l'aménagement, le Plan énonce quelques moyens d'en arriver à ce niveau de qualité souhaité : la définition de critères d'insertion urbaine, le contrôle de la qualité des projets par des comités consultatifs en urbanisme et par le comité d'architecture et d'urbanisme, les concours d'architecture, la qualité de l'aménagement du domaine public. Nous pourrions y ajouter la qualité de la commande de tout équipement public.

La définition de critères d'insertion est un outil essentiel dont les résultats ne sont cependant pas toujours à la hauteur des espoirs qu'il suscite; de multiples exemples d'insertion banale qui respectent les critères imposés nous persuadent des limites de cet outil. Parfois, mal interprété, cet outil peut faire obstacle à la création.

Les contrôles par des comités consultatifs en urbanisme ont souvent permis des discussions fructueuses sur la mise en œuvre de projets. Nous devons cependant constater que les membres des Comités subissent parfois les effets pervers de l'intérêt porté au patrimoine. Il en résulte l'acceptation de pastiches alors qu'une architecture contemporaine aurait pu s'intégrer au contexte sans mièvrerie. Il y aurait intérêt à ce que les CCU s'assurent de la présence en leur sein d'architectes.

Le concours d'architecture est une bonne méthode de choisir le concepteur d'un projet de même que l'orientation que pourra prendre ce projet. Il faut cependant que l'exercice soit bien balisé, que l'examen des propositions par le jury soit fait avec toute l'attention qu'elles méritent. Il faut aussi éviter de mettre à contribution les énergies des architectes sans leur assurer une rémunération raisonnable; sinon à plus ou moins long terme la qualité des prestations se dégradera, la profession en souffrira et l'architecture n'en sortira pas gagnante.

Diverses formes de concours sont possibles et doivent être évaluées en fonction de la nature du projet et des objectifs recherchés; l'Ordre des architectes par l'intermédiaire de son Comité des concours demeure à la disposition des autorités municipales pour évaluer le choix pertinent.

La qualité de l'aménagement des espaces et des équipements publics est bien souvent le catalyseur d'un aménagement conséquent à la périphérie des espaces publics ainsi recréés. L'Ordre des architectes reconnaît l'importance de ce geste dans la reconstruction de la Ville.

La qualité de la commande publique doit aussi tenir à cœur à une administration soucieuse de la qualité de ses équipements. Le mode actuel des appels d'offres auprès des professionnels de l'aménagement et notamment des architectes tend à répondre aux objectifs de transparence et d'équité, mais ceci se fait souvent aux dépens des professionnels à qui on soumet des documents d'appels d'offre parfois définis de façon tout à fait inadéquate et sur la base desquels on les invite à soumettre des propositions. La prestation qui suit peut souffrir des ressources parfois inadéquates prévues par le professionnel.

Le mode actuel des appels d'offres devrait être reconsidéré et la définition de la commande devrait viser la plus grande rigueur possible.

Au-delà de ces considérations étroitement liées au rôle que l'architecte peut jouer dans l'édification de la Ville, l'Ordre se pose quelques questions sur certaines orientations plus générales du plan.

Ainsi le développement du Centre-Ville ne devrait-il pas être encadré dans une définition territoriale plus restreinte que l'arrondissement qui l'héberge et comprend des territoires et des fonctions qui lui sont quelque peu étrangers?

L'Ordre croit en outre que la priorité donnée à la reconstruction de la Ville devrait permettre de concentrer les efforts et les investissements là où les structures existent; c'est ainsi qu'il nous faut considérer avec une certaine circonspection les projets d'investissement de la Société du Havre dont la mise en œuvre pourrait retarder les investissements nécessaires à la consolidation des secteurs dont le développement est déjà amorcé.

Pour ce qui est de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine, l'Ordre des architectes constate avec intérêt les efforts d'information de la Ville auprès des particuliers ainsi que certaines mesures incitatives. La Ville elle-même, comme propriétaire de plusieurs immeubles d'intérêt patrimonial a souvent su en assurer la conservation et la restauration ou le recyclage avec soin. Plusieurs réalisations sont exemplaires.

Il n'en reste pas moins que la désuétude généralisée de certains types d'immeubles attend encore une vision d'ensemble qui assurera leur protection et leur réinsertion dans la vie urbaine. La sauvegarde du patrimoine industriel a su trouver sa voie dans le recyclage à des fins résidentielles au point tel qu'on en est venu à s'interroger sur l'intérêt de la disparition complète de ces fonctions de certains secteurs de la ville. La conservation du patrimoine religieux pose par ailleurs actuellement un problème aigu et il y a sans doute lieu de prévoir une action concertée et réaliste avec les propriétaires.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Beaupré', written in a cursive style.

Pierre Beaupré  
Architecte